

PV du CODIR Région Sud FFESSM du 26 septembre 2020 au siège régional L'Estaque, Marseille.

Le CODIR s'est tenu dans l'application des règles sanitaires actuelles, à savoir : une réunion en présentiel réduit avec respect des gestes barrières et visioconférence par l'application ZOOM prise spécialement.

- Restreint le matin en présentiel et visio (membres CODIR, CTS, Codep) 10h-12h30 (pour les personnes vulnérables, mise en place visioconférence le matin aussi)
- Elargi l'après-midi avec les Commissions en distanciel visioconf. 14h30 -17h.

Présents:

<u>En présentiel</u>: Georges COPPOLA, Jean Lou FERRETTI, Christine LACROIX, Jean Claude JONAC, Brigitte SCORSONELLI, Yann RUELLO (CTS), Frédéric DI MEGLIO, François LIZERO, Pierre MEDALIN, Béatrice BOZON, Philippe PEYRUSSE, Serge GEARAIN. Invités Codep: Bruno BOZON, Guillaume VIAL <u>En visioconférence matin /ap midi</u>: Pierre TRAPE, Bernard GAUTHIER, André RAUCH

Excusés: CODIR: Mohamed BELADEM, Michèle TOURETTE, Philippe BERNARDI, Henri ROYER,

Sandrine SAUGE MERLE, Annie MILLET, Valérie HUET

CODEP: Marc LEMEZO

Conformément à l'ordre du jour réalisé par le Président, tous les points ont été abordés. Certains prévus le matin ont été abordés l'après midi en présence des Présidents de Commission.

COMITE DIRECTEUR REGIONAL RESTREINT: 10h00-12h30

Ouverture de séance : 10h00. Le Président, comme il l'avait écrit sur l'OdJ, tient à saluer tous les membres du Comité Directeur Régional pour le travail de l'olympiade pour notre région fusionnée en harmonie.

Ordre du Jour CODIR:

1/ Bilan des actions depuis fin mai en PACA par le Président

- Action Solidarité vers nos structures : Envois en juin de masques et d'affiches pour soutenir et aider les clubs et SCA pour la reprise des activités. Deux envois. Le 1er envoi avec masques tissus et affiche pour les gestes barrières et pour rassurer les pratiquants de nos structures, le 2ème avec les masques FFP2 (pour les kits d'O2) et affiche sur la désinfection du matériel. Le Président remercie les CODEP pour leur investissement financier dans la participation aux envois postaux des masques et des affiches aux clubs et SCA. Nous verrons plus loin la remise sur les licences pour aider à la trésorerie des structures.

- CTAS et ANS: Le comité régional a eu une subvention correcte au final. Dotation subvention faite pour 13 clubs sur 19 dossiers (en 2019, il n'y avait pour PACA que 5 dossiers Club validés). Y RUELLO a efficacement coordonné ce travail vers les clubs. Tous nos CODEP ont eu une subvention (sur toute la France: seulement 50% des CODEP ont obtenu une subvention). Cela traduit le bon résultat de notre expérience de table ronde. Un constat: les clubs n'ont pas de culture pour démarcher une subvention. Fred DI MEGLIO remercie Marc LEMEZZO de son intervention au sein du CNAS qui a permis de
- Fred DI MEGLIO remercie Marc LEMEZZO de son intervention au sein du CNAS qui a permis de rééquilibrer la subvention du Comité régional. Jean Lou FERRETTI signale qu'il y a eu une bonne implication des CODEP auprès des clubs pour les impulser dans leurs démarches.

En 5ans, pour notre FFESSM il y a eu 50% de baisse des subventions. Yann RUELLO en précise la répartition et la volonté de l'Etat que les Fédérations tendent pour 2024 à 50% vers les clubs. Pour notre Comité, nous avons la valeur de 44% et nous sommes parmi les bons élèves.

- CDN ffessm, dossier du site web national et de la base de données informatiques : Intervention de François LIZERO. Il y a de gros problèmes entre la FFESSM et le concepteur du site. Une société externe a été requise depuis décembre dernier comme assistance à maîtrise d'ouvrage pour tempérer les transactions. La note est à fin juin 2020 de 1 million 100 mille euros (PV du CDN officiel, rapport du Trésorier pour le détail).
- **Conseil Régional**, le dossier Maritimo-Neptune prend forme. Tourisme et plongée : nombreuses réunions en Visio. Slogan du Conseil Régional pour sa campagne estivale « On a tous besoin du Sud ».
- Plainte du Président Codep du Var contre le Président du Comité Régional. En voici l'historique : *Suite à l'envoi par F Di Meglio début août du listing des Clubs et Sca du Var aux deux têtes de liste postulantes pour les futures élections du Codep Var (Pierre Trape et Jacques Dubly) pour l'équité, en effet l'actuel Président de Codep avait refusé cette diffusion, considérant que c'était illégal de transmettre le listing (lui-même ayant néanmoins accès à la liste). Ainsi P Trape avait déposé officiellement plainte le 3 août à la Commission Juridique Nationale à ce sujet à l'encontre de F Di Meglio.
- *Lecture par le Président F Di Meglio de la lettre de réponse du 6 août du Président de la Commission Juridique Nationale Tony Merle à la plainte de Pierre Trape : « Cette plainte n'est pas recevable, la démarche du Président régional est parfaitement légale et fait partie des services proposés par la Fédération. Ces données sont déjà accessibles à tout le monde en libre-service sur le module de recherche d'un club ou sca. Concernant la protection des données (RGPD), ce règlement établit les règles relatives à la protection des personnes physiques et ne couvre pas le traitement des données concernant les personnes morales. La démarche faite qu'elle soit à caractère électoral, documentaire, de communication ou d'information ne modifie en rien la légalité de celle faite par votre Président Régional ». * Echange avec P Trape et intervention de Jean Claude Jonac sur le RGPD.

Le dossier est clos, le Président F Di Meglio conclut sur le fait que cette action avait été très blessante pour lui.

- **CIGALIA**: Intervention de Serge GEARAIN. Cigalial a été annulé en juin et reporté au 12 septembre, date imposée par Carry le Rouet, mais la date n'était pas judicieuse pour beaucoup de raisons et nous n'avons eu que 12 inscrits et très peu d'encadrants. Nous l'avons donc annulé une deuxième fois.
- INPP et Fête exploration sous-marine : Le comité a fait passer l'info
- Semaine sport santé citoyen (CROS): Semaine actuelle de focus par le CROS. Cinq Fédérations mises en avant régionalement par un clip dont la FFESSM. Nous avons mis en avant Handisub et le clip tourné en février sur notre action par le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapés. C'est d'ailleurs notre clip qui a eu le plus de « like » sur le réseau social du CROS.

2 / Point sur subventions 2020 par le Président

-Conseil Régional : 17000€ (20000€ demandé)

-Etat avec l'ANS part territoriale : 19362€ (20000€ prévu)

- -Sport Santé : 1600€ pour le livret de suivi Sport sur Ordonnance, par notre FFESSM.
- -ANS (Action Solidarité) pour les masques FFP2 : en cours, 3500€ probable en attente.
- -PEC (Parcours Emploi Compétence Pôle Emploi pour nouvelle secrétaire) : 1500€ par trimestre
- -CPCAM pour la désinfection : 5500€ en attente (Brigitte doit voir où en est cette subvention)

Pour la saison 2021, le Bureau autorise comme chaque année le Président à faire les demandes de Subvention au nom du Comité Régional.

3/ Bilan des licences saison 2020 par Secrétaire Générale

Les Licences

La COVID a eu un impact sur le nombre de licences pendant le confinement. Nous avions de l'avance avant le confinement. Avec la crise : en mars 2020 nous n'avons réalisé que 42% de licences par rapport à mars 2019, en avril seulement 6%, en mai 49% et en juin 84%. Par contre, l'augmentation de la prise de licences par rapport à 2019 : de 9% en juillet et de 10% en août, ne nous a pas permis de rattraper le retard. Perte finale de 913 licences.

Les clubs ont été plus rapides à se « déconfiner » que les SCA. Ceci s'explique parce que la fréquentation des SCA n'a eu lieu qu'avec la reprise touristique de juillet. La fréquentation d'activité a été plus rapide dans le département 13 en juin que dans les 2 autres départements littoraux.

Détails								
	CLUBS	SCA	UCPA	2019	CLUBS	SCA	UCPA	2020
04	143				140			
05	240				244			
06	1897	1114			1665	1035		
13	5041	890	818		4854	845	816	
83	2986	2018	425		2937	1821	347	
84	1270				1229			
TOTAUX:	11577	4022	1243	16842	11069	3701	1163	15933

Les Brevets

Saison	Apnée	ATP	BIO	TECHNIQUE	Autres commissions	TOTAL
2019	248	500	265	5984	54	7051
2020	266	616	49	8063	36	9030

ATP = Plongeur encadré, Pack découverte, Pass (apnéïste, plongée, plongeur libre)

On constate une différence dans le nombre de brevets effectués en 2020 par rapport à 2019. C'est une fausse impression cette différence correspond aux brevets qui n'ont été validés par le siège Fédéral National qu'après le 15 septembre 2019 suite au problème technique majeur du site web.

4/ Stratégie financière lors de la crise Covid (par Président)

Suite des décisions de Solidarité du dernier CODIR : Prise en charge d'une remise sur les licences par le Comité Régional et les CODEP. Nous remercions nos Départements de cette unité. La remise Covid allait du 11 mai (déconfinement) au 14 septembre de la saison fédérale 2020.

*D'une part : Estimation du coût total Solidarité pour nos structures (Masques, Affiches et Remise Covid sur 5800 licences estimées avec la reprise) soit environ 48000€. Estimation pertes en licences sur l'année (évalué à mille licences) soit environ 10000€.

*D'autre part : Non dépensé suite au COVID (en particulier avec les Commissions et le chômage partiel salarié mis en place) soit environ 55000€. Possibilité de récupération de certains frais Désinfection 3000€ *Ainsi nous pensions que le bilan final stratégiquement serait quasi nul pour notre comptabilité. Notre vision en juin était la bonne, c'est ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui à fin septembre.

5/ Etat des Finances par la Trésorière Générale

Etat des lieux des Finances pour cette année dite de transition 2020, Gros travail de récupération d'anciens impayés, Remise COVID sur les licences.

Au 31/08 bilan positif d'environ de 70 000€, mais doit encore être déduit :

- Les provisions pour amortissement
- Les dernières factures FFESSM
- Les dernières factures (gestion courante du Comité)
- Prorata sur 8 mois du foncier et subventions
- Tous les anciens impayés de 2018-2019 que nous allons passer en pertes.

Une fois le bilan comptable finalisé et validé par notre expert-comptable, il sera adressé au CODIR pour éventuelles observations puis diffusé sur le site web et à nos structures en vue de l'AG.

ETAT IMPAYES

Au mois de mai, je vous annonçais des impayés à plus de 120 jours pour un montant total de 110 000 € environ. Aujourd'hui après un gros travail sur les relances nous n'avons plus que 24 000 € à recouvrir sur les dettes à plus que 120 jours.

Solde complet du 14/09 : 151 979 € avec y compris les factures de juillet et aout.

REMISES COVID + FRAIS COVID

Achats COVID (masques, affiches): 12937,12 €

• Ristournes sur licences : 37 643,00 €

• Soit un total de 50 580,12 €

BUDGET PREVISIONEL DES COMMISSIONS

BUDGET PREVISIONNEL COMMISSIONS 2020/2021								
	BUDGET 2020 ACCORDE 8/12ème	Previsionnel 2020/2021	Nouveau previsionnel	BUDGET 2020/2021 ACCORDE				
APNEE	4 865,00 €	6 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00				
ARCHEOLOGIE	1 500,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	1 600,00				
ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE	5 300,00 €	7 000,00 €	5 800,00 €	5 800,00				
HOCKEY	6 800,00 €	9 800,00 €	8 800,00 €	8 100,00				
JURIDIQUE	300,00 €	300,00 €	240,00 €	240,00				
MEDICALE	800,00€	2 700,00 €	2 500,00 €	2 500,00				
NAP	12 200,00 €	16 600,00 €	15 600,00 €	15 600,00				
NEV	2 625,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00				

TOTAL	53 515,00 €	76 900,00 €	66 290,00 €	65 590,00
TECHNIQUE	3 500,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00
HANDISUB	1 050,00 €	3 000,00 €	2 450,00 €	2 450,00
ACTIVITES JEUNES	4 075,00 €	6 500,00 €	6 300,00 €	6 300,00
SOUTERRAINE	3 750,00 €	5 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00
PSP	1 650,00 €	2 200,00 €	2 000,00 €	2 000,00
PHOTO-VIDEO	4 800,00 €	6 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00
PECHE	300,00 €	400,00€	300,00€	300,00

Pour information, tous les budgets des commissions ont été arbitrés avec prudence en juin 2020. Nous avions demandé à chaque président de revoir leur budget à la baisse, ne sachant pas alors exactement quels seraient les « effets du COVID » sur le budget du Comité.

Nous pourrons accorder des rallonges budgétaires à tous les présidents qui nous en ferons la demande dans la mesure où l'action envisagée nous semblera pertinente.

BUDGET PREVISIONEL DU COMITE

(Ce document a été envoyé en amont du CODIR)

Budget sensiblement identique à celui de l'exercice précédent.

- Nous avons légèrement diminué les produits issus de la vente des licences. Base 16.000 licences
- Mise en place de la bourse aux licenciées
- Augmentation des charges en personnel, dû à la venue de notre salariée en télétravail tous les deux mois au Comité.

DIVERS

Veillez à bien envoyer vos remboursements dans le mois qui suit la manifestation, la formation etc... Trop de demandes arrivent en fin d'exercice ce qui engendre un surcroit de travail aux deux trésorières. Ne pas oublier de faire parvenir avant le 31 Décembre 2020 vos défiscalisions pour l'année 2020.

Vote Codir : Le budget prévisionnel 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

6/ Mercanet et paiement par carte bancaire par François LIZERO

François suit toujours le dossier, la création d'un évènement est fonctionnelle, il faudra la mettre en production sur le site et trouver quelqu'un pour le gérer. Jean Lou FERRETTI se propose pour l'aider.

7/ Personnel salarié du comité (par Président, Secrétaire G. et Trésorière G.)

Sylvie est partie le 30 juin à la retraite. Elle a formé Chantal durant tout le mois de juin. C'est ensuite Elisabeth qui est intervenue en soutien, tout d'abord au téléphone puis en présentiel (1 semaine en juillet et 1 semaine en septembre).

Elisabeth a eu un problème de dépression fin 2019 et début 2020. Après une lettre d'avertissement, elle s'est très bien reprise en main après le confinement et a demandé de venir au comité plus souvent. Nous l'avions abordé en Codir restreint fin mai. Son retour a été très positif. Elle a donc pris le relais sur la formation de Chantal. Cette dernière rencontre des problèmes d'adaptation au niveau saisie des piècescompta et secrétariat. Nous espérons que son temps d'adaptation ne sera pas trop long pour l'efficacité du Comité. Elisabeth viendra (comme décidé lors du Codir de fin mai), environ tous les deux mois sauf problème particulier. Ses frais d'hébergement sont compensés par le PEC de Pôle emploi lié à l'embauche.

8/ AG régionale du 7 novembre à St Maximin.

Le Couvent royal de St Maximin est en redressement judiciaire suite à la crise économique liée au Covid.

Nous avons dû changer de lieu mi septembre dans l'urgence. Diverses solutions proposées. Le plus favorable le Palais des Congrès d'Antibes Juan les Pins, grâce à l'intervention de JL FERRETTI. Ce projet a la primeur pour le budget et la restauration. Ce lieu est adopté à l'unanimité des présents. Un mail va être envoyé à tous les clubs et SCA pour information de ce changement.

- Nomination d'Henri ROYER comme Président Honoraire du Comité : accepté à l'unanimité
- Bureau électoral à finaliser. Ph DUVET en sera le Président.
- Suite à la Convocation envoyée aux Clubs et Sca, nécessité d'Approbation de l'Ordre du Jour par le CODIR. Vote de l'OdJ approuvé à l'unanimité.
- Déroulement AG:

9h30 à 12h30 rapports des Commissions

12h30 à 14H30 repas

14h45 à 16h30 rapports : P.T.S.

16h30 à 17h30 Résultats des élections Commissions et Liste Codir, présentation des personnes après réunion nouveau Codir.

- Site web régional pour l'AG : les comptes rendus doivent être tous mis en ligne.
- Invitation des Présidents honoraires, gratuité des repas des membres ancien et nouveau CODIR, des présidents de Commission et CODEP et chargés de mission, tarif réduit de 15^e (sur 30^e) pour les autres inscriptions.

9/ Conclusion Bourses pour les cadres (par JL Ferretti) :

COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL SUR LE PROJET REGIONAL DE BOURSES ENCADRANTS Mardi 18 .06.2020. <u>Participants</u>: C Lacroix, M LeMezo, P Medalin, S Sauge-merle, J Lou Ferretti. Participait à la discussion B. Roux, en sa qualité de trésorier 06 où un projet similaire a été mis en place depuis 3 ans.

PROPOSITIONS

- 1- Enveloppe budgétaire globale intégrée au budget prévisionnel et présentée au dernier codir de l'année N-1. Cette année il a été évoqué la somme de 5000 €. Cette somme est révisable chaque année (en fonction des finances du comité).
- 2 A ce même CODIR détermination du montant maximal de chaque bourse (plafonnement) : Pour cette année la somme de 150 euros a été prévue
- 3 S'adresse aux licenciés de la Région PACA et actifs dans une structure de la Région.
- 4 L'examen complet doit avoir été passé dans la Région PACA l'année N.
- 5 S'adresse aux formations suivantes :
 - -Commission technique :
 - E2 (quel que soit le mode d'obtention de E2 càd E1 qui passe un N4 ou un N4 qui passe l'initiateur)
 - E3
 - E4
 - -Autres commissions :
 - Brevets de formateurs de 2^e degré

A noter qu'il ne pourra plus être intégré dans le Budget Prévisionnel de ces commissions, de ligne « aide à la formation de cadres ».

6 - Elle est « **quérable** » : doit être demandée par le président du club du licencié et avalisée par le président de la commission : tout ceci pour authentifier l'engagement fédéral du diplômé.

La diffusion de l'information sur la possibilité de demander cette bourse se fera par :

- -une communication générale (web, FB)
- -une communication envers les présidents de club
- -pour les brevets CTR un rajout de l'information sur le site CTR (elle apparaîtra au moment où le candidat s'inscrira.)

- 7 En fin d'année compilation de tous les dossiers puis détermination du montant des bourses accordées (en fonction du nombre de candidat (d'où l'importance du montant plafonné)
- 8 NE CONCERNE PAS LES COMPETITEURS. En effet le nombre de médaillés pour certaines de nos disciplines ne rend pas possible à ce jour cette disposition pour la compétition.

10/ Evolution DRJSCS vers DRAJES, évolution des CTS (par Yann Ruello)

Intervention de notre CTS

- 1) Les CTS
- 2) L'Organisation Territoriale de l'Etat: un report,
- 3) La COVID-19 et Rentrée sportive
- 4) Les lignes directrices sport pour l'année 2020-2021

1) Les CTS:

Le projet de détachement des CTS sous l'autorité hiérarchique des fédérations est abandonné. Les CTS rejoindront les DRAJES.

2) L'Organisation Territoriale de l'Etat :

Les travaux sur l'OTE se poursuivent. A ce stade, la date du passage en DRAJES : Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports prévue au départ au 1er janvier 2020 a été reportée au 1er janvier 2021.

3) La COVID-19 et Rentrée sportive - Communiqué de Presse du 25/09/2020

Une instruction dédiée à la rentrée sportive a été validée par la cellule interministérielle de crise. Elle permet de disposer **de fiches thématiques actualisées** sur les différentes mesures relatives à la pratique des activités physiques et sportives et aux risques liés à l'épidémie de covid-19.

Le ministère chargé des sports a mis en ligne une liste de liens vers les protocoles sanitaires spécifiques des fédérations sportives délégataires. Le décret 2020-1128 du 12 septembre 2020 actualisant la liste des départements intégrés aux zones de circulation active du virus. Enfin le communiqué de presse du 25 septembre 2020 précisant différentes zones : alerte, alerte renforcée, alerte maximale. Ceci impactant les piscines, salles de sport.....

4) Les lignes directrices sport pour l'année 2020-2021

L'INSTRUCTION N° DS/DS2/2020/150 du 9 septembre 2020 relative aux lignes directrices sport pour l'année scolaire 2020-2021 identifie les priorités de la politique publique ministérielle dans le champ du sport pour l'année scolaire 2020-2021.

Après avoir rappelé la nécessité d'accompagner la reprise des activités sportives dans les meilleures conditions possibles, six axes y sont déclinés :

I. ACCOMPAGNER LA REPRISE DE L'ACTIVITE SPORTIVE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES

II. DECLINER LES PRIORITES D'ACTIONS SUIVANTES POUR L'ANNEE 2020/2021 :

- 1. DEVELOPPER LA PLACE DU SPORT DANS LA SOCIETE
- Renforcer la place du sport à l'école :
- Le « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV),
- L'Aisance Aquatique
- Améliorer la santé des Français et favoriser l'insertion par le sport

Deux actions sont privilégiées pour 2020-2022 :

- Implanter sur tout le territoire des Maisons Sport Santé (MSS)
- Renforcer l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap : 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale Sport-Handicaps (SNSH), diffusée au dernier trimestre 2020.

2. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU SPORT

- Contribuer à diminuer l'impact de la pratique sportive sur l'environnement :
- Participer aux changements des comportements L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est un levier majeur afin d'ancrer dès le plus jeune âge des habitudes vertueuses.

3. GARANTIR UN CADRE SECURISE DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Quelle que soit son activité physique et sportive ou sa forme de pratique, en club ou en autonomie, le pratiquant doit pouvoir trouver un cadre sécurisé propice à son épanouissement. Cette sécurisation est une priorité.

- Garantir l'éthique et l'intégrité dans le sport
- Contrôler l'honorabilité des éducateurs sportifs et des exploitants, bénévoles et professionnels : la généralisation du contrôle de l'honorabilité pour les éducateurs sportifs et les exploitants d'EAPS sera opérationnel le 1er janvier 2021 pour l'ensemble des fédérations
- Prévenir les incivilités, les violences et les discriminations,
- Prévenir toutes formes de conduites dopantes
- Poursuivre le contrôle des éducateurs sportifs, des établissements d'activités physiques et sportives et la régulation des manifestations sportives

Les priorités de contrôle doivent être liées à l'accidentalité relevée dans une activité sportive. Par ailleurs, il est indispensable de relever lors de chaque contrôle, à des fins de contrôle d'honorabilité, l'identité de tous les éducateurs sportifs bénévoles et exploitants d'établissement.

4. AMELIORER LA PERFORMANCE SPORTIVE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- Finaliser la réforme territoriale du haut niveau
- Contribuer à la refonte du cadre règlementaire de l'agrément et de la délégation
- Accompagner la structuration du sport féminin, notamment professionnel

5. ADAPTER L'ENCADREMENT DU SPORT AUX NOUVEAUX ENJEUX ET BESOINS

- Accompagner les acteurs dans l'évolution de leur offre d'activités physiques et sportives
- · Accompagner la professionnalisation des acteurs du sport
- Construire des certifications professionnelles adaptées aux enjeux et aux besoins

<u>6. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE</u>

- Mettre en place des instances de concertation prévues par la loi du 1er aout 2019
- Elaborer un projet sportif territorial

11/ Magazine AquaSud: 2000 exemplaires ont été édités. 700 ont été envoyés aux structures, 200 envoyés à la Région, le reste transmis à divers Offices du Tourisme par la société de production du magazine. Cette 2^e édition n'a pu exister financièrement que grâce à l'aide financière du Conseil Régional à travers la Direction Tourisme du CRT et par l'intermédiaire de la Direction des Maisons de la Région. Cette gestion nous permet de nouer des liens encore plus étroits avec notre Conseil Régional.

Questions diverses: aucunes

APRES-MIDI : Reprise du CODIR avec élargissement aux Commissions en visioconférence de 14h30 – 17h00

Présents en Visio : François SCORSONELLI, Véronique LAMARE, Fabrice DUPRAT, Philippe MARCHAND (déconnexion avant le début du Codir), Jean Pierre ASCHIERI (problème de connexion),

Guillaume CHEMIN, Tom DETREBONS, Jérémie PRIEUR DEVRON, Jean AZEMARD (problème connexion)

Représentés: Grégory POIRIER par JC JONAC, Yann STREBLER par Béa BOZON, Philippe BERNARDI par Fred DI MEGLIO. Présent: Serge GEARAIN Excusé: Serge XIMENES

Les points précédents 8, 9, 10, 11 de ce compte rendu ont été abordés avec les Commissions.

1/ Asssemblées Générales

AG régionale ordinaire et élective du 7 novembre. Voir point 8 plus haut.

AG de nos CODEPs : Elles auront lieux aux dates prévues.

AG nationale 2-3 octobre Aix les Bains : Elle devrait avoir lieu. Pour avoir le QUORUM, le Président rappelle qu'il faut envoyer les pouvoirs.

Annulations nationales: Rdv national des activités sub à Nice le 24 octobre et des RIPE.

2/ Budget prévisionnel des commissions

La trésorière Générale représente de nouveau le budget des commissions.

3/ Comptes Rendus pour l'AG régionale et candidature Présidence Commissions.

Tous les comptes rendus des Commissions doivent être mis sur le site par la SG. Leur compte rendu d'activités des 8 derniers mois doit être remis sous 15 jours dernier délai.

Le Prévisionnel d'activités 2021 (allant du 1^{er} sept 2020 au 31 août 2021) doit être transmis avant fin octobre pour les demandes de subvention au Conseil Régional par le Président du Comité Régional (date butoir au 31 octobre).

Rappel: Toutes les candidatures aux présidences de Commissions doivent être déposées au secrétariat du comité régional.

3/ Appel à projet et jeu de société « ASTER » sur la biodiversité région PACA

Travail du Président du Comité avec la Présidente de la Commission Environnement et Biologie entourée d'une petite équipe pour un de jeu de société dédié à la biodiversité en PACA, ceci suite à un appel à projet de juillet de l'OFFICE FRANÇAIS de la BIODIVERSITE. Jeu en plateau dénommé « Aster » pour étoile de mer. Appel à projet à déposer au plus tard début septembre avec des seuils de subvention minimum de 30 000 euros (80% du budget) Si techniquement notre projet répondait parfaitement au cadrage, il n'est pas passé administrativement il y a quelques jours. En effet nous ne sommes plus reconnus comme inscrit dans le Code de l'environnement. La convention faite par la FFESSM et le Ministère de la Transition Ecologique début 2016 n'a pas été renouvelée par la FFESSM nationale comme prévu conventionnellement en février 2019!... Dommage pour nous...

Autre solution envisagée par le Président du Comité Régional, s'impliquer avec ce projet de jeu de société sur la biodiversité en territoire des JO 2024 (c'est le cas de PACA) sur un autre appel à projets de l'Etat avec l'ANS « IMPACT 2024 » diffusé mi-août. Ainsi réadaptation du dossier en cours pour répondre à cet appel d'offres pour mi-octobre au plus tard, projet devant être innovant et à forte utilité sociale. Idem sur le plan seuil minimal de subventionnement (30 000 euros). Dans les 4 champs d'intervention de l'appel à projets, deux nous impliquent : Le sport pour éduquer et s'engager. Le sport au service du développement durable. Le projet devant aussi veiller à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la mixité et à l'égalité sociale. Le projet pouvant mettre en avant une innovation technologique au service de la pratique et du développement durable, avec obligation de trouver au moins 2 autres partenaires intéressés par notre projet. Le Président pense aux Codeps intéressés de le contacter très

vite dans les jours à venir pour les inclure dans ce projet urgent dont le Comité Régional sera la structure porteuse.

4/ Règlement complémentaire compétitions Apnée

La modification concernant la réglementation à venir des compétitions d'Apnée (F DUPRAT), présentée en amont aux membres du CODIR, est acceptée à l'unanimité.

5/ Rapports et Questions des chargés mission et de chaque Président de Commission

ASJ: Serge GEAIRAIN reprend les infos qu'il a données le matin, 172 jeunes sur 9 sorties programmées. Annulation de Cigalia.

APNEE : Annulation de la formation des moniteurs. 1 session reportée à octobre

ARCHEO: Absente

BIO et Environnement : précise que le rapport d'activités et le prévisionnel sont sur le même document. De nombreuses activités ont été reportées à octobre, mais il manque du temps pour tout faire.

HOCKEY: Reprise des activités il y a 8 jours à Hyères, pas encore sur Marseille à ce jour. Il n'y a toujours pas d'accès aux piscines et beaucoup d'annulation de dernière minute. Les championnats se font avec compétiteurs non entraînés. Il y surcharge dans les bassins. Le stage de novembre est en cours, à voir s'il aura lieu.

JURIDIQUE: elle a résolu ou aidé à résoudre les problématiques dû au Covid19

MEDICALE: Les formations DPC prévues ont été faites. La journée Toulonnaise de Médecine de plongée est programmée au 28 novembre, en attente de finalisation. Formation module Sport Santé à refaire. F DI MEGLIO précise que les dates seront le 19/12 et le WE 16-17/01 au Comité Régional.

NAP: Les compétitions ont été annulées. Le championnat régional Eau Libre à Esparron est reporté à la saison prochaine (2021). L'entraînement des Sportifs de haut niveau semble possible. Mais il y a toujours des problèmes au niveau de la Métropole Aix Marseille.

NEV : problème de connexion à la réunion

PÊCHE S/M: problème de connexion à la réunion

PHOTO VIDEO: Les Championnats de France de photos prévus à Marseille fin août ont été annulés. Un reportage pour le HandiSub a été réalisé.

PSP: problème de connexion à la réunion

SOUTERRAINE: Beaucoup de report mais reprise très forte en août. Reprise d'un calendrier des stages en crescendo pour les formations en suivi de cursus.

TECHNIQUE représentée par Jean Claude JONAC: Baisse des initiateurs et N4. mais les stages MF1 sont maintenus ou ont été faits.

HANDISUB représenté par Béatrice BOZON : Article paru dans SUBAQUA et journaux locaux pour le sage national fait à Six Fours. De nombreuses formations prévues en 2021 à l'identique de 2019.

INFO CODEP 13 : des espèces qui comptent.

Il y a eu 95 participants et 160 plongées. Il y a eu un reportage sur TF1 de 2mn30 avec Nicolas CHARDIN Président du Parc des Calanques. Ont été comptés : 260 Mérous et 58 Corbes, mais aussi des Nacres Mortes. Il est prévu de faire une diffusion plus large aux autres CODEP pour participation. Il y a eu un Film réalisé par « Des racines et des Ailes », le Codep informera de la date de diffusion.

Fin de la séance à 17h30 Le Président Frédéric DI MEGLIO